

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

## **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2014 - Décision modificative n° 1 budget Principal, budget annexe des Transports, budget annexe de l'assainissement, budget annexe du Réseau de chaleur et budget annexe ZAC - Approbation**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n°1 qui, tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	81 864 716,16	81 864 716,16	62 387 751,92	66 744 679,92	19 476 964,24	15 120 036,24
Section de Fonctionnement	4 356 928,00	4 356 928,00	4 356 928,00	0,00	0,00	4 356 928,00
<b>TOTAUX</b>	<b>86 221 644,16</b>	<b>86 221 644,16</b>	<b>66 744 679,92</b>	<b>66 744 679,92</b>	<b>19 476 964,24</b>	<b>19 476 964,24</b>
Résultat	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>86 221 644,16</b>	<b>86 221 644,16</b>	<b>66 744 679,92</b>	<b>66 744 679,92</b>	<b>19 476 964,24</b>	<b>19 476 964,24</b>

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'équilibrent en recettes et dépenses à 86.221.644,16 €, les mouvements d'ordre à 19.476.964,24 € et les mouvements réels à 66.744.679,92 €.

Les virements présentés concernent la reprise au compte 16449, pour un montant de 76.916.569,14 €, des ouvertures budgétaires autorisées par délibération n° 2013/0955 du 20 décembre 2013 pour les contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine, à hauteur de :

- 39.052.556,83 € sur le budget Principal,
- 4.952.448,98 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- 30.977.889,32 € sur le budget annexe des transports,
- 1.933.674,01 € sur le budget annexe du réseau de chaleur.

Il convient de rappeler que ce type de contrat donne la possibilité de retourner, de manière temporaire, en cas de trésorerie excédentaire, tout ou partie des capitaux empruntés et de réaliser ainsi des économies de frais financiers.

La présente décision modificative présente également les ajustements de crédits suivants :

**- Au budget Principal :**

- L'imputation d'études (délibération du 14 février 2014) relatives au projet de ressources de substitution en eau potable sur l'article comptable adéquat, générant un virement de crédits du chapitre 23 vers le chapitre 20, pour un montant de 230.000 €.
- L'ouverture d'une opération sous mandat pour le compte de la ville de Bordeaux, pour la réalisation de l'éclairage public dans le cadre des extensions des lignes A, B, C de la 3<sup>ème</sup> phase de tramway, pour un montant de 591.219,02 €, dont 313.578,11 € subventionnés par la Communauté (délibération n° 2014/0096 du 14 février 2014).
- L'inscription d'une avance de 4.356.928 € du budget principal au budget annexe des ZAC, afin d'ouvrir les crédits nécessaires au suivi de la ZAC de Pessac centre ville au sein de ce budget annexe, suite à la résiliation de la convention publique d'aménagement de cette ZAC.

**- Au budget de l'Assainissement :**

- L'abondement des crédits ouverts pour les études de mise en place du système d'information eau et assainissement, dans la perspective de la préparation à la création d'une régie, pour un montant de 761.000 €, par virement depuis des crédits existants au chapitre 23 – Immobilisations en cours.

**- Au budget des ZAC :**

- L'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de la ZAC de Pessac centre ville, suite à la résiliation de la convention publique d'aménagement signée avec Aquitanis et à la décision de reprendre l'opération en régie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (délibération n° 2013/0912 du 20 décembre 2013).

Le budget prévisionnel s'établit ainsi à 4.356.928 € HT, financés par une avance du budget Principal au budget annexe ZAC, qui sera remboursée au fur et à mesure des cessions réalisées sur la ZAC de Pessac centre ville. Dans le bilan prévisionnel, ces cessions sont estimées à 3.200.143 €, soit une participation de la Communauté à l'équilibre de la ZAC de 1.156.784 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- **VU** l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget pour la durée de la mandature ;

- **VU** la délibération n° 2014/0077 du 14 février 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les bilans financiers de la ZAC, et autorisé l'ouverture des crédits nécessaires ;

- **VU** les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (instruction M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X) ;

- **VU** les crédits ouverts au budget primitif 2014 de la Communauté adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2013/0947 du 20 décembre 2013 ;

- **VU** la délibération n° 2013/0912 du 20 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a résilié la convention publique d'aménagement entre la Communauté et Aquitanis et approuvé la reprise en régie de l'aménagement de la ZAC du centre ville de Pessac ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**D'adopter** cette Décision Modificative n° 1, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente décision et qui, toutes sections confondues, s'équilibre en recettes et dépenses à 86.221.644,16 € dont :

39.643.775,85 € au budget Principal  
4.952.448,98 € au budget Assainissement  
30.977.889,32 € au budget des Transports  
1.933.674,01 € au budget Réseau de chaleur  
8.713.856,00 € au budget des ZAC

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour  
0 Voix Contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 FÉVRIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014**

M. LUDOVIC FREYGEFOND